

DEPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi dix-sept novembre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s :

Jean TOUZEAU, Josette BELLOQ, Philippe QUERTINMONT, Yasmina BOULTAM, Marielle DESCOUBES SIBRAC, Claude DAMBRINE, Tayeb BARAS, Stéphane PERES DIT PEREY, Michèle FAORO, Jean-Claude FEUGAS, Cyrille PEYPOUDAT, Jannick MORA, Grégoric FAUCON, Brétislav PAVLATA, Maria Del Pilar RAMIREZ, Danielle JOUS, Vincent COSTE, Maférima DIAGNE, Alexandre CHADILI, Jean-Pierre BACHÈRE, Marc SALLOT, Richard UNREIN, Mónica CASANOVA.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Marc GALET (procuration Alexandre CHADILI),
Bernard RIVAILLÉ (procuration Philippe QUERTINMONT),
Pierrette DUPART (procuration Vincent COSTE),
Aziz S'KALLI BOUAZIZA (procuration Jean-Claude FEUGAS),
Mireille KERBAOL (procuration Marielle DESCOUBES SIBRAC),
Salim KOÇ (procuration Tayeb BARAS),
Suna ERDOGAN (procuration Yasmina BOULTAM),
Jean-Louis COUTURIER (procuration Jean TOUZEAU),
Loubna EDNO BOUFAR (procuration Maria Del Pilar RAMIREZ).

Absents :

Jean-Baptiste DEFRANCE, Frédéric BERGMAN.

Absente excusée :

Myriam LECHARLIER.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 32

N° 2017/17.11/08

ILES DE GUADELOUPE : SOLIDARITE
VERSEMENT DES RECETTES D'ENTREES CONCERT DE THIBAUT CAUVIN ET DON

Madame Josette BELLOQ est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Stéphane PERES DIT PEREY, Adjoint délégué à la culture et à l'animation explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Suite aux récents cyclones qui ont frappé les Îles de la Guadeloupe, la municipalité a souhaité effectuer un don de solidarité destiné à venir en aide aux sinistrés.

Organisé par la Ville le vendredi 13 octobre 2017 à la Salle Léo Lagrange (Pôle culturel du Bois fleuri), le concert de Thibault CAUVIN (guitare classique), événement majeur de la programmation culturelle lormontaise, a permis, grâce à l'acceptation personnelle de l'artiste et de sa société de production MAD MINUTE MUSIC, d'impulser un fort élan de solidarité par le reversement de la totalité des recettes d'entrées pour un montant qui s'élève à 4.971,04 €.

Cette somme sera versée au profit du Centre Communal d'Action sociale (CCAS) de Pointe-à-Pitre, Ville avec laquelle Lormont a signé un Pacte d'Amitié et sera affectée à la prise en charge de familles identifiées par la Ville de Pointe-à-Pitre.

Pour information, les urnes disposées dans divers établissements municipaux ont généré par ailleurs des dons à hauteur de 216 €, qui seront remis directement au CCAS de Pointe-à-Pitre.

Il est demandé au Conseil Municipal :

* de verser la somme de 4.971,04 € au Centre Communal d'Action Sociale de Pointe à Pitre.

* de remettre les chèques issus de la collecte faite dans les urnes mises à disposition du public, au profit du Centre Communal d'Action Sociale de Pointe à Pitre.

Avis favorable de la Commission Ville culturelle et animée du 18 septembre 2017.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2017 – N° 2017/29.09/01 relative au principe de solidarité pour les îles de Guadeloupe ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant qu'il est nécessaire contribuer à l'aide aux sinistrés des Iles de Guadeloupe ;

DECIDE

Article 1 :

de verser la somme de 4.971,04 € au Centre Communal d'Action Sociale de Pointe à Pitre.

Article 2 :

de remettre les chèques issus de la collecte faite dans les urnes mises à disposition du public, au profit du Centre Communal d'Action Sociale de Pointe à Pitre soit 216 €.

VOTE :

POUR :

- 25 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts,
- 1 – Groupe Choisir Lormont,
- 1 – Groupe Lormont Avenir,
- 1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire :

- ⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- ⇒ informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 20 novembre 2017
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,